



Risques politiques

Investir à l'étranger rend le risque politique et économique bien réel.

Contact :

Emmanuel Giner
CPA, CMA, PAA

eginer@gplassurance.com
☎ 514-788-4582

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

Une expertise inégalée du marché de l'assurance

Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

Des solutions à des problèmes complexes

La mondialisation amène les entreprises à envisager l'investissement dans de nouveaux marchés qui pourraient leur permettre de diversifier leurs sources spécifiques d'approvisionnement, de réduire leurs coûts de production, de se rapprocher de leurs partenaires d'affaires ou de leur clientèle, ou simplement de développer un nouveau marché.

Par contre, pour faire des affaires sur le marché international, une connaissance approfondie des conditions économiques et politiques mondiales est impérative. Dans bien des cas, ces conditions peuvent changer rapidement mettant ainsi vos placements en péril. Investir à l'étranger rend le risque politique et économique bien réel.

On parle de risque politique lorsque les décisions politiques d'un pays hôte ont des répercussions négatives sur les profits et objectifs de la multinationale. Ces décisions peuvent donc affecter non seulement les entreprises et le secteur industriel du pays hôte, mais également les investissements des firmes étrangères; voici comment :

- En privant votre société de ses actifs ou de bénéfices sur le revenu;
- En limitant la capacité de votre société à respecter ses contrats;
- En empêchant votre société de remplir ses obligations de remboursement de prêts.

Parmi les risques politiques majeurs inhérents au marché étranger, on peut compter ceux-ci :

- L'insurrection, la guerre, la violence et l'agitation politiques, la révolution, le terrorisme, les attaques par des groupes militants et extrémistes;
- La corruption et les actions préjudiciables contre les sociétés de pays étrangers;
- Les problèmes de transfert d'argent : le régime en place pourrait empêcher l'échange de devises, ou empêcher ces dernières ainsi que les profits de quitter le pays ou d'être transférés au siège social;
- Un changement de gouvernement ou parti politique, des changements au niveau des lois ou de la législation concernant les investissements dans ce pays :
 - Les gouvernements étrangers diffèrent au point de vue de l'obligation d'information, des lois fiscales sur les titres de placement, des procédures comptables, de la documentation exigée, et des difficultés concernant la langue;
 - Le système juridique du pays hôte n'est pas le même; un gouvernement nouvellement formé peut ne pas tenir compte des décisions du gouvernement précédent.
- Les permis d'importation et d'exportation peuvent être annulés par le gouvernement local empêchant ainsi la marchandise d'entrer au pays de l'acheteur étranger – provoquant une rupture de contrat;
- La confiscation, l'expropriation, la nationalisation sont des moyens par lesquels le gouvernement local peut prendre le contrôle de vos investissements dans ce pays ou empêcher le rapatriement de profits à partir du pays hôte;
- Que ce soit justifié ou non, un acheteur étranger peut, pour des raisons politiques, appeler une caution, une lettre de garantie ou une autre garantie similaire déposée par votre compagnie attestant votre performance;
- Frustration du gouvernement ou négation de contrat;
- Interruption d'affaires;
- Documents d'assurance autorisés (*Admitted Paper*) : les couvertures en place seront selon la police d'assurance émise.

Les différents outils de financement de risques disponibles peuvent minimiser certains risques politiques.

Chez GPL, nous vous aidons à identifier, évaluer et transférer ces risques en négociant avec les assureurs des contrats conçus pour vos besoins. Il existe une variété de contrats d'assurance pour risques politiques et le crédit. Nous vous aiderons à y voir clair.